

## Annexe G Glossaire

<b>Actif</b> <i>Aktiven</i> <i>Attivi</i> <i>Asset side</i>	En comptabilité financière, l' <i>actif</i> correspond au patrimoine de l'entité. Il figure dans la partie gauche du ► bilan (débit). Il indique dans quel but les capitaux de la collectivité publique (c'est-à-dire ses moyens financiers) sont utilisés. Les éléments de l'actif sont présentés selon leur degré de liquidité.
<b>Actif circulant</b> <i>Umlaufvermögen</i> <i>Attivo circolante</i> <i>Current assets</i>	L' <i>actif circulant</i> regroupe les disponibilités ainsi que les autres actifs qui, dans les 12 mois suivant la ► date de clôture des comptes, sont convertibles en disponibilités ou sont réalisables d'une autre manière.
<b>Actif circulant net</b> <i>Nettoumlaufvermögen</i> <i>Attivo circolante netto</i> <i>Net current assets</i>	L' <i>actif circulant net</i> est l'► actif circulant, déduction faite des ► capitaux de tiers à court terme.
<b>Actifs de régularisation</b> <i>Aktive Rechnungsabgrenzungen</i> <i>Delimitazione contabili attive</i> <i>Accrued and deferred assets</i>	Les <i>actifs de régularisation</i> –ou actifs transitoires- permettent de rattacher les ► charges à l'exercice auquel elles se rapportent vraiment, lorsque le décaissement correspondant à une charge a été effectué au cours de l'exercice précédent. Ils permettent également de rattacher les ► revenus à l'exercice pertinent, lorsque l'encaissement correspondant est attendu au cours de l'exercice suivant. Il s'agit d'écritures de régularisation passées au moment de la clôture des comptes de l'exercice et qui doivent être extournées au début de l'exercice suivant.
<b>Actifs durables à caractère d'investissement</b> <i>Dauerhafte Vermögenswerte mit Investitionscharakter</i> <i>Beni durevoli a carattere di investimento</i> <i>Long-term capital assets</i>	Les <i>actifs durables à caractère d'investissement</i> -ou investissements- sont des ► actifs appartenant au ► patrimoine administratif. Ils procurent une utilité nouvelle, supplémentaire ou prolongée pendant plusieurs années, au plan quantitatif et/ou qualitatif et cela dans le cadre de la fourniture des prestations publiques exigées par la législation.
<b>Actifs immobilisés</b> <i>Anlagevermögen</i> <i>Attivi immobilizzati</i> <i>Fixed assets</i>	Les <i>actifs immobilisés</i> –ou immobilisations- sont des ► actifs destinés à servir durablement à l'activité de l'entité, par opposition à l'► actif circulant qui a vocation de changer de nature dans le cadre de l'► activité opérationnelle. Les actifs immobilisés appartiennent au ► patrimoine administratif lorsqu'ils composent le capital productif de prestations publiques. Ils appartiennent au ► patrimoine financier lorsqu'ils ne servent pas à fournir des prestations publiques et correspondent donc à des ► placements.
<b>Actifs transitoires</b> <i>Transitorische Aktiven</i> <i>Ratei e risconti attivi</i> <i>Accrued and deferred assets</i>	Voir ► actifs de régularisation.

<p><b>Activité de financement</b> <i>Finanzierungstätigkeit</i> <i>Attività finanziarie</i> <i>Financing activities</i></p>	<p>L'<i>activité de financement</i> désigne l'activité déployée par la collectivité publique pour assurer un financement adapté par le biais de bailleurs de fonds externes (par ex. des banques). C'est la raison pour laquelle le ► flux de trésorerie provenant de l'activité de financement permet d'expliquer l'évolution des engagements à terme de la collectivité publique vis-à-vis de ses créanciers.</p>
<p><b>Activité de placement</b> <i>Anlagentätigkeit</i> <i>Attività di piazzamento</i> <i>Investment activities</i></p>	<p>L'<i>activité de placement</i> désigne l'activité déployée par la collectivité publique pour placer ses liquidités dans les ► actifs appartenant au ► patrimoine financier ou pour libérer des liquidités, par exemple à travers la vente d'actifs appartenant également au patrimoine financier.</p>
<p><b>Activité d'investissement</b> <i>Investitionstätigkeit</i> <i>Attività di investimento</i> <i>Capital procurement activities</i></p>	<p>L'<i>activité d'investissement</i> désigne l'activité déployée par la collectivité publique pour se doter d'un capital productif de prestations publiques, c'est-à-dire d'► actifs qui constitueront son ► patrimoine administratif.</p>
<p><b>Activité opérationnelle</b> <i>Operative Tätigkeit</i> <i>Attività operative</i> <i>Operating activities</i></p>	<p>L'<i>activité opérationnelle</i> désigne l'activité déployée par la collectivité publique afin de fournir les prestations prévues par les dispositions du droit public (Constitution, loi, ordonnance, règlement, etc.).</p>
<p><b>Amortissement dégressif</b> <i>Degressive Abschreibung</i> <i>Ammortamento degressivo</i> <i>Declining-balance depreciation</i></p>	<p>L'<i>amortissement dégressif</i> est une méthode d'amortissement (ou de dépréciation) consistant à appliquer un taux d'amortissement fixe à la valeur comptable résiduelle de l'► actif immobilisé au bilan. Par conséquent la charge d'amortissement décroît au cours de la durée d'utilisation de l'actif du ► patrimoine administratif.</p>
<p><b>Amortissement linéaire</b> <i>lineare Abschreibung</i> <i>Ammortamento lineare</i> <i>Straight-line depreciation</i></p>	<p>L'<i>amortissement linéaire</i> est une méthode d'amortissement (ou de dépréciation) consistant à appliquer un taux d'amortissement fixe à la valeur d'acquisition de l'► actif immobilisé. Par conséquent, la charge d'amortissement est constante au cours de la durée d'utilisation de l'actif du ► patrimoine administratif.</p>
<p><b>Annexe (aux comptes)</b> <i>Anhang</i> <i>Allegato di bilancio</i> <i>Notes (to the accounts)</i></p>	<p>L'<i>annexe</i> constitue une partie des ► comptes annuels, au même titre que le ► compte de résultats, le ► compte des investissements, le ► bilan et le ► tableau des flux de trésorerie. Elle contient les indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état des finances, du patrimoine et du résultat, ainsi que les risques financiers.</p>
<p><b>Autofinancement</b> <i>Selbstfinanzierung</i> <i>Autofinanziamento</i> <i>Self-financing</i></p>	<p>L'<i>autofinancement</i> désigne le financement que l'entité parvient à dégager à travers son ► activité opérationnelle et qu'elle peut utiliser pour financer ses ► investissements sans recours à un financement externe. De manière succinct, l'autofinancement correspond à la somme du résultat total du ► compte de résultats et des ► amortissements (du ► patrimoine administratif).</p>
<p><b>Avec incidence sur les liquidités</b> <i>Liquiditätswirksam</i> <i>Con impatto sulla liquidità</i> <i>With a cash impact</i></p>	<p>Caractéristique d'une opération qui accroît ou réduit les liquidités et les ► placements à court terme. Le paiement d'une facture, l'encaissement d'impôts ou d'émoluments sont des opérations <i>avec incidence sur les liquidités</i>.</p>

<p><b>Bilan</b> <i>Bilanz</i> <i>Bilancio</i> <i>Statement of financial position</i> <i>(balance sheet)</i></p>	<p>Le <i>bilan</i> présente la situation financière de l'entité à un moment donné en mettant en regard son patrimoine, ses ► actifs dans la partie gauche (au débit) et, dans sa partie droite (au crédit) ses ► passifs, les ► capitaux de tiers et le ► capital propre. Ce dernier représente la différence entre le patrimoine et les capitaux de tiers.</p>
<p><b>Budget</b> <i>Budget</i> <i>Preventivo</i> <i>(Beginning-of-the-year) budget</i></p>	<p>Le <i>budget</i> est un acte juridique voté par le législatif de la collectivité publique concernée. Pour ce qui est de l'► activité opérationnelle, il énonce les ► revenus attendus et les ► charges autorisées pour l'exercice à venir. Pour ce qui est de l'► activité d'investissement, il précise quel peut être le montant des ► dépenses et des ► recettes d'investissement attendues.</p>
<p><b>Budgétisation</b> <i>Budgetierung</i> <i>Processo di preventivo</i> <i>Budgeting</i></p>	<p>La <i>budgétisation</i> est le processus par lequel une collectivité publique prévoit, élabore et adopte son ► budget.</p>
<p><b>Capital propre</b> <i>Eigenkapital</i> <i>Capitale proprio</i> <i>Equity capital</i></p>	<p>Le <i>capital propre</i> apparaît au ► passif du ► bilan, comme la différence entre le ► patrimoine et les ► capitaux de tiers. Concrètement, il peut être constitué de fonds, de ► préfinancements, de réserves et du résultat cumulé des exercices précédents. Lorsque ce résultat cumulé est négatif (excédent cumulé de charges), on parle de découvert du bilan.</p>
<p><b>Capitaux de tiers</b> <i>Fremdkapital</i> <i>Capitale di terzi</i> <i>Debt capital</i></p>	<p>Les <i>capitaux de tiers</i> sont des engagements de l'entité résultant d'événements passés et susceptibles de donner lieu à l'avenir à une sortie de fonds. Ils sont présentés en fonction de leur degré d'exigibilité (court terme, long terme)</p>
<p><b>Catégories d'immobilisations</b> <i>Anlagekategorien</i> <i>Categorie di immobilizzazioni</i> <i>Categories of fixed assets</i></p>	<p>Les <i>catégories d'immobilisations</i> permettent de regrouper les ► actifs immobilisés selon le type et selon qu'ils appartiennent au ► patrimoine administratif ou au ► patrimoine financier.</p>
<p><b>Charge</b> <i>Aufwand</i> <i>Spese</i> <i>Expense</i></p>	<p>Une <i>charge</i> est une consommation ou une utilisation de ressources par une entité, pendant une ► période comptable, pour fournir des biens et des services. Elle correspond à une perte de substance économique. Une charge apparaît dans la partie gauche du ► compte de résultats (au débit).</p>
<p><b>Charge extraordinaire</b> <i>Ausserordentliche Aufwand</i> <i>Spesa straordinaria</i> <i>Extraordinary Expense</i></p>	<p>Une charge ne peut être considérée comme une <i>charge extraordinaire</i> que si elle ne pouvait en aucune manière être prévue, si elle échappe à toute influence ou contrôle, si elle ne relève pas de l'activité opérationnelle (fourniture des prestations) et si son montant est important. Par ailleurs, le recours à des instruments de politique budgétaire, comme les amortissements supplémentaires ou le découvert du bilan, les attributions à des fonds, à des réserves et à des ► préfinancements doit obligatoirement être comptabilisé comme une charge extraordinaire.</p>
<p><b>Comptabilité d'exercice</b> (principe de la) <i>Periodenabgrenzung</i> <i>(Grundsatz der)</i> <i>Principio di competenza</i> <i>Accrual accounting</i></p>	<p>Le terme <i>comptabilité d'exercice</i> caractérise un principe d'établissement des comptes selon lequel les ► revenus et les ► charges engendrées par l'activité de l'entité sont enregistrés au cours de l'exercice pendant lequel les faits générateurs ont été constatés, la date d'encaissement ou de décaissement n'étant pas prise en compte (dans ce second cas, on parle de comptabilité de caisse). Le principe de la comptabilité d'exercice est aussi parfois appelé principe d'échéance.</p>

<p><b>Compte de résultats</b> <i>Erfolgsrechnung</i> <i>Conto economico</i> <i>Statement of financial performance (income statement)</i></p>	<p>Le <i>compte de résultats</i> enregistre les ► charges et les ► revenus. Le résultat d'un exercice est déterminé par la différence entre tous les revenus et toutes les charges : excédent de revenus (boni) ou excédent de charges (déficit).</p>
<p><b>Compte des investissements</b> <i>Investitionsrechnung</i> <i>Conto investimenti</i> <i>Statement of capital expenditures</i></p>	<p>Le <i>compte des investissements</i> enregistre les ► dépenses d'un montant important et d'une ► durée d'utilisation de plusieurs années, ainsi que les ► recettes y afférant. Dans la perspective de l'établissement du ► tableau de flux de trésorerie, il constitue la base du calcul du ► flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le ► patrimoine administratif.</p>
<p><b>Comptes annuels</b> <i>Jahresrechnung</i> <i>Annual financial reports</i> <i>Cnti annuali</i> <i>Annual accounts</i></p>	<p>Les <i>comptes annuels</i> se composent du ► compte de résultats, du ► compte des investissements, du ► bilan, du ► tableau des flux de trésorerie et de l'► annexe. Ils sont établis à la ► date de clôture des comptes, selon les exigences légales et en fonction des recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.</p>
<p><b>Consolidation</b> <i>Konsolidierung</i> <i>Consolidamento</i> <i>Consolidation</i></p>	<p>En comptabilité, la <i>consolidation</i> désigne l'action consistant à regrouper et à apurer les comptes individuels (notamment le ► compte de résultats et le ► bilan) de plusieurs entités en un compte global (comptes consolidés) comme si elles ne formaient qu'une seule entité économique.</p>
<p><b>Consolidation globale</b> <i>Vollkonsolidierung</i> <i>Consolidamento integrale (metodo del)</i> <i>Full consolidation</i></p>	<p>Avec la méthode dite de la <i>consolidation globale</i>, les ► actifs et les ► passifs, ainsi que les ► charges/► dépenses et ► revenus/► recettes d'une entité contrôlée sont repris en totalité dans la comptabilité consolidée. Les transactions entre une entité contrôlée et la collectivité publique qui consolide sont éliminées.</p>
<p><b>Consommation</b> <i>Konsum</i> <i>Consumo</i> <i>Consumption</i></p>	<p>La <i>consommation</i> est une ► dépense qui n'a pas pour finalité de créer un ► actif durable, contrairement à l'► investissement. Ce type de dépenses concerne des biens et services qui sont consommés immédiatement ou dans un délai limité.</p>
<p><b>Contribution d'investissement</b> <i>Investitionsbeitrag</i> <i>Contributo da terzi per investimenti</i> <i>Capital grant fund</i></p>	<p>Une <i>contribution d'investissement</i> est un transfert de la part de l'entité subventionnante visant à financer tout ou partie de la ► dépense d'investissement consentie par la collectivité publique bénéficiaire. Si la collectivité publique applique pleinement le ► principe du produit brut, elle inscrit séparément dans son ► bilan la contribution d'investissement qu'elle obtient. Sinon, la contribution est portée en diminution de la valeur au bilan de l'► investissement subventionné.</p>
<p><b>Correction de valeur</b> <i>Wertberichtigung</i> <i>Rettifica di valore</i> <i>Impairment</i></p>	<p>La <i>correction de valeur</i> –ou réévaluation– est une opération comptable consistant à modifier –soit à la baisse, soit à la hausse– la valeur au ► bilan d'un ► actif appartenant au ► patrimoine administratif ou au ► patrimoine financier lorsque la valeur économique de cet actif diminue ou augmente. Cette opération doit être entreprise si le changement de valeur est durable. Quoi qu'il en soit, le ► patrimoine financier doit faire périodiquement l'objet d'une nouvelle évaluation.</p>
<p><b>Date de clôture des comptes</b> <i>Bilanzstichtag</i> <i>Data di chiusura dei conti</i> <i>Balance sheet date</i></p>	<p>La <i>date de clôture des comptes</i> est le jour de l'exercice à la date duquel les ► comptes annuels sont établis et à laquelle le ► bilan se réfère.</p>

<p><b>Délimitation des impôt</b> (principe de la) <i>Steuerabgrenzungs-Prinzip</i> <i>Delimitazione delle imposte (principio della)</i> <i>Deferred tax principle</i></p>	<p>Le <i>principe de la délimitation des impôts</i> prévoit de comptabiliser les revenus fiscaux, dans l'exercice correspondant à l'année pour laquelle l'impôt est dû, c'est-à-dire en principe l'année pendant laquelle la substance imposable est acquise. Evidemment, selon ce principe, on ne dispose pas encore, au moment de la comptabilisation, de données précises. Il faut alors recourir à des estimations ou des approximations. Le modèle comptable harmonisé recommande aux collectivités publiques de comptabiliser, dans la mesure du possible, les recettes fiscales selon ce principe. Le principe alternatif est celui de l'► échéance des impôts.</p>
<p><b>Dépense</b> <i>Ausgabe</i> <i>Uscita</i> <i>Expenditure</i></p>	<p>En droit financier, on entend par <i>dépense</i> l'utilisation du ► patrimoine financier pour remplir des tâches d'utilité publique. Il s'agit d'une sortie de fonds soit dans le cadre de l'► activité opérationnelle, soit dans le cadre de l'► activité d'investissement. Toute dépense nécessite une base légale et un crédit.</p>
<p><b>Dépense courante</b> <i>Laufende Ausgabe</i> <i>Uscita corrente</i> <i>Current expenditure</i></p>	<p>Une <i>dépense courante</i> est une sortie de fonds permettant à la collectivité publique, dans le cadre de son ► activité opérationnelle, d'acquérir des ressources dont l'utilité se limite à moins d'un an. Par opposition à la ► dépense d'investissement, la dépense courante n'est pas portée au ► compte des investissements. Mais elle nécessite une base légale et un crédit.</p>
<p><b>Dépense d'investissement</b> <i>Investitionsausgabe</i> <i>Uscita per investimenti</i> <i>Capital expenditure</i></p>	<p>Une <i>dépense d'investissement</i> est une sortie de fonds permettant à la collectivité publique d'acquérir un capital productif pour fournir les prestations publiques exigées par la législation. Par opposition à la ► dépense courante, la dépense d'investissement est portée à l'► actif du bilan, dans le ► patrimoine administratif, pour être ensuite amortie. Elle nécessite une base légale et un crédit.</p>
<p><b>Durée d'utilisation</b> <i>Nutzungsdauer</i> <i>Ciclo di vita</i> <i>Useful life</i></p>	<p>La <i>durée d'utilisation</i> désigne la durée pendant laquelle un ► actif appartenant notamment au ► patrimoine administratif peut être utilisé. On distingue la durée d'utilisation technique et la durée d'utilisation économique. La durée d'utilisation technique se définit en fonction de l'usure et de l'obsolescence de l'actif. La durée d'utilisation économique dépend de l'usage judicieux qui est fait de l'actif, du point de vue économique. Durée d'utilisation technique et durée d'utilisation économique peuvent s'écarter l'une de l'autre (par ex. dans le cas d'ordinateurs).</p>
<p><b>Echéance des impôts</b> (principe de l') <i>Steuer-Soll-Prinzip</i> <i>Scadenza (principio di)</i> <i>Tax due date principle</i></p>	<p>Le <i>principe de l'échéance des impôts</i> prévoit de comptabiliser les revenus fiscaux dans l'exercice correspondant à la date de facturation au contribuable. Le principe alternatif offert par le modèle comptable harmonisé est celui de la ► délimitation des impôts.</p>
<p><b>Engagement</b> <i>Verbindlichkeit</i> <i>Impegni</i> <i>Obligation</i></p>	<p>Voir ► capitaux de tiers.</p>

<p><b>Engagement conditionnel</b> <i>Eventualverbindlichkeit</i> <i>Impegno convenzionale</i> <i>Contingent liability</i></p>	<p>Un <i>engagement conditionnel</i> est un engagement possible découlant d'un événement passé (avant la date de clôture des comptes). Toutefois cet engagement ne deviendra effectif que lorsqu'il aura été confirmé par un événement à venir. Contrairement aux ► provisions, les engagements conditionnels ne présentent pas la caractéristique d'être des engagements juridiques ou implicites. Ces engagements ne sont pas inscrits au ► passif du bilan, mais sont présentés dans l'► annexe aux comptes.</p>
<p><b>Etat du capital propre</b> <i>Eigenkapitalnachweis</i> <i>Stato del capitale proprio</i> <i>Statement of changes in equity</i></p>	<p>L'<i>état du capital propre</i> renseigne de manière détaillée sur les changements ayant affecté le ► capital propre (réserves, fonds, capital propre dans le sens strict du terme). Il fait partie de l'► annexe aux comptes.</p>
<p><b>Evaluation (principe de)</b> <i>Bewertungsgrundsätze</i> <i>Valutazione (principio di)</i> <i>Valuation principle</i></p>	<p>Les <i>principes d'évaluation</i> sont des principes selon lesquels les postes du ► bilan sont évalués pour établir les comptes. Suivant les cas, le modèle comptable harmonisé MCH2 prévoit que l'évaluation se fasse à la valeur nominale, à la valeur vénale ou au coût ou valeur d'acquisition.</p>
<p><b>Financement spécial</b> <i>Spezialfinanzierung</i> <i>Finanziamento speciale</i> <i>Special funding</i></p>	<p>Un <i>financement spécial</i> est une affectation partielle ou complète de ► recettes particulières à l'accomplissement d'une tâche publique spécifique (► recettes affectées) en vertu de dispositions légales ou réglementaires.</p>
<p><b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b> <i>Geldfluss aus Finanzierungs-tätigkeit</i> <i>Flusso di mezzi liquidi proveniente da attività finanziarie</i> <i>Cash flow from financing activities</i></p>	<p>Le <i>flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</i> est constitué des entrées de trésorerie provenant notamment de nouveaux emprunts et des sorties de trésorerie pour rembourser des emprunts échus. La différence entre ces entrées et ces sorties de trésorerie permet de connaître l'évolution des engagements à terme de la collectivité publique vis-à-vis de ses créanciers.</p>
<p><b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement</b> <i>Geldfluss aus Anlagentätigkeit</i> <i>Flusso di mezzi liquidi proveniente da attività di piazzamento</i> <i>Cash flow from investment activities</i></p>	<p>Le <i>flux de trésorerie de l'activité de placement</i> dans le ► patrimoine financier est constitué des liquidités absorbées par les ► placements réalisés dans des actifs appartenant au patrimoine financier (sortie de trésorerie) et des liquidités libérées par la vente de placements dans des ► actifs appartenant au patrimoine financier (entrées de trésorerie).</p>
<p><b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b> <i>Geldfluss aus Investitionstätigkeit</i> <i>Flusso di mezzi liquidi proveniente da attività di investimento</i> <i>Cash flow from capital procurement activities</i></p>	<p>Le <i>flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</i> est constitué des ► recettes et des ► dépenses d'investissement ► avec incidences sur la trésorerie. Dans le cas d'une collectivité publique, la différence entre ces entrées et ces sorties de trésorerie est généralement négatif. En effet, les ► recettes d'investissement ne suffisent souvent pas à financer les ► dépenses d'investissement.</p>

<p><b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle</b> <i>Geldfluss aus operativer Tätigkeit</i> <i>Flusso di mezzi liquidi proveniente da attività operative</i> <i>Cash flow from operating activities</i></p>	<p>Le <i>flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle</i> est constitué des ► revenus et des ► charges ► avec incidences sur la liquidité résultant de l'► activité opérationnelle. La différence entre ces entrées et ces sorties de trésorerie permet de savoir dans quelle mesure l'activité opérationnelle dégage davantage de trésorerie qu'elle n'en consomme.</p>
<p><b>Garantie</b> <i>Gewährleistung</i> <i>Garanzia</i> <i>Warranty obligation</i></p>	<p>La <i>garantie</i> est l'obligation que la loi ou le contrat impose à l'entité qui transmet la propriété ou la jouissance d'un bien ou d'une créance. La définition englobe aussi bien les ► engagements conditionnels (par ex. cautionnements, obligations de garantie, responsabilité en cas de cession de créance, constitution de gages) que les faits à caractère conditionnel (par ex. garanties de déficit, peines conventionnelles, dédits, risques de contentieux).</p>
<p><b>Image fidèle (principe de)</b> <i>True and Fair View (Prinzip)</i> <i>True and fair view (principio della)</i> <i>True and fair view principle</i></p>	<p>Le principe de <i>l'image fidèle (true and fair view)</i> est un principe général de présentation des comptes selon lequel les ► comptes annuels doivent refléter fidèlement les faits économiques. Dans cette perspective, les comptes doivent être dénués de toute altération ou manipulation et répondre ainsi aux besoins de leurs destinataires.</p>
<p><b>Immobilisation</b> <i>Anlage</i> <i>Immobilizzazione</i> <i>Fixed asset</i></p>	<p>Voir ► actifs immobilisés.</p>
<p><b>Imputations internes</b> <i>Interne Verrechnungen</i> <i>Addebiti ed accrediti interni</i> <i>Internal service charges and revenues</i></p>	<p>Les <i>imputations internes</i> sont des écritures de débit ou de crédit relatives aux ► charges et aux ► revenus enregistrés à l'intérieur du ► compte de résultats pour refléter les services offertes et consommés entre les unités administratives d'une même collectivité publique. La somme des charges imputées doit correspondre à la somme des revenus imputés.</p>
<p><b>Inscription à l'actif</b> <i>Aktivierung</i> <i>Attivazione</i> <i>Capitalisation</i></p>	<p>L'<i>inscription à l'actif</i> –ou activation– correspond à la comptabilisation d'un actif dans le ► bilan de l'entité. Cette inscription est souvent soumise à diverses conditions, dont une ► limite d'inscription à l'actif. Par ailleurs, inscrire une ► dépense d'investissement à l'► actif signifie enregistrer cette dépense parmi les actifs du ► patrimoine administratif.</p>
<p><b>Institution</b> <i>Anstalt</i> <i>Ente</i> <i>Public utility</i></p>	<p>Une <i>institution</i> est une entité autonome créée pour accomplir des tâches publiques. Ce type d'entité dispose d'un ensemble de moyens qui sont affectés durablement à l'accomplissement de ses tâches. L'institution peut être de droit public ou de droit privé. Elle peut être autonome ou dépendre administrativement d'une collectivité publique.</p>
<p><b>Investissements</b> <i>Investitionen</i> <i>Investimenti</i> <i>Capital assets</i></p>	<p>Voir ► Actifs durables à caractère d'investissement</p>
<p><b>IPSAS</b></p>	<p>Acronyme pour <i>International Public Sector Accounting Standards</i>. En tant que normes internationales, elles sont les bases pour la présentation des comptes du secteur public. Ces normes sont élaborées par le comité IPSAS (<i>IPSAS Board</i>), un organe indépendant de l'IFAC (<i>International Federation of Accountants</i>).</p>

<p><b>Limite d'inscription à l'actif</b> <i>Aktivierungsgrenze</i> <i>Limite di iscrizione all'attivo</i> <i>Threshold for capitalisation</i></p>	<p>La <i>limite d'inscription à l'actif</i> correspond au montant à partir duquel une ► dépense ou une ► dépense d'investissement doit être enregistrée parmi les ► actifs du ► patrimoine administratif dans le ► bilan.</p>
<p><b>Méthode d'amortissement</b> <i>Abschreibungsmethode</i> <i>Metodo d'ammortamento</i> <i>Depreciation method</i></p>	<p>La <i>méthode d'amortissement</i> spécifie comment la valeur d'acquisition d'une ► immobilisation appartenant au ► patrimoine administratif se répartit sur sa durée d'utilité. La méthode peut être celle de l'► amortissement linéaire ou de l'► amortissement dégressif.</p>
<p><b>Méthode de consolidation</b> <i>Konsolidierungsmethode</i> <i>Metodo di consolidamento</i> <i>Consolidation method</i></p>	<p>Une <i>méthode de consolidation</i> est une technique permettant la ► consolidation. Il est recommandé aux collectivités publiques d'utiliser la méthode de la ► consolidation globale ou celle de la ► mise en équivalence.</p>
<p><b>Mise en équivalence (méthode de la)</b> <i>Equity-Method</i> <i>Patrimonio netto (metodo del)</i> <i>Equity method</i></p>	<p>La <i>mise en équivalence</i> est une ► méthode de consolidation avec laquelle seule la part détenue dans le ► capital propre et dans le résultat partiel de l'entité contrôlée sont enregistrés dans le ► bilan ou le ► compte de résultats consolidés.</p>
<p><b>Modèle comptable harmonisé</b> <i>Harmonisiertes Rechnungsmo-</i> <i>dell</i> <i>Modello contabile armonizzato</i> <i>Harmonised accounting model</i></p>	<p>Le <i>modèle comptable harmonisé</i> détaille les modalités selon lesquelles les entités publiques suisses, en particulier les cantons et les communes, doivent présenter leurs comptes. Il s'articule autour d'un ► compte de résultats, d'un ► compte des investissements, d'un ► bilan, d'un ► tableau des flux de trésorerie et d'une ► annexe aux comptes. Il est régi par les recommandations émises par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances.</p>
<p><b>Participation</b> <i>Beteiligung</i> <i>Partecipazione</i> <i>Participating interest</i></p>	<p>Dans le cadre du modèle comptable harmonisé, la notion de <i>participation</i> recouvre le fait pour une collectivité publique de participer au capital d'une entité tierce (assurances immobilières, banques cantonales). Cette notion recouvre aussi le fait d'être impliqué dans une entité, de contribuer de façon déterminante à ses frais d'exploitation, de pouvoir largement l'influencer ou d'avoir une responsabilité envers elle.</p>
<p><b>Passif</b> <i>Passiven</i> <i>Passivi</i> <i>Liability side</i></p>	<p>En comptabilité financière, le <i>passif</i> correspond aux capitaux de la collectivité publique (c'est-à-dire ses moyens financiers). Il figure dans la partie droite du ► bilan (crédit). Il indique comment le patrimoine de l'entité est financé, soit par du ► capital propre, soit par des ► capitaux de tiers. Les éléments du passif sont présentés selon leur degré d'exigibilité.</p>
<p><b>Passifs de régularisation</b> <i>Passive Rechnungsabgrenzun-</i> <i>gen</i> <i>Delimitazioni contabili passive</i> <i>Accrued and deferred liabilities</i></p>	<p>Les <i>passifs de régularisation</i>—ou passifs transitoires- permettent de rattacher les ► charges à l'exercice auquel elles se rapportent vraiment, lorsque le décaissement correspondant à une charge doit être effectué au cours de l'exercice suivant. Ils permettent également de rattacher les ► revenus à l'exercice pertinent, lorsque le montant correspondant a déjà été encaissé, mais que le revenu concerne effectivement l'exercice suivant. Il s'agit d'écritures de régularisation passées au moment de la clôture des comptes de l'exercice en cours et qui doivent être extournées au début de l'exercice suivant.</p>
<p><b>Passifs transitoires</b> <i>Transitorische Passiven</i> <i>Ratei e risconti passivi</i> <i>Accrued and deferred liabilities</i></p>	<p>Voir ► passifs de régularisation.</p>

<p><b>Patrimoine administratif</b> <i>Verwaltungsvermögen</i> <i>Beni amministrativi</i> <i>Administrative assets</i></p>	<p>Le <i>patrimoine administratif</i> comprend tous les ► actifs qui servent directement à accomplir une tâche publique. Puisqu'il constitue le capital productif de la collectivité publique, il ne peut être cédé sans compromettre l'accomplissement des tâches exigées par le droit public.</p>
<p><b>Patrimoine financier</b> <i>Finanzvermögen</i> <i>Beni patrimoniali</i> <i>Non administrative assets</i></p>	<p>Le <i>patrimoine financier</i> comprend tous les ► actifs qui ne servent pas directement à accomplir une tâche publique. Ces actifs ont souvent un caractère de ► placement et ne constituent donc pas le capital productif de la collectivité publique. Ils peuvent donc être cédés sans compromettre l'accomplissement des tâches exigé par le droit public.</p>
<p><b>Périmètre de consolidation</b> <i>Konsolidierungskreis</i> <i>Perimetro di consolidamento</i> <i>Scope of consolidation</i></p>	<p>Le <i>périmètre de consolidation</i> désigne l'ensemble des entités retenues pour l'établissement des comptes consolidés d'une collectivité publique. La définition du périmètre constitue le point de départ de toute démarche de consolidation.</p>
<p><b>Période comptable</b> <i>Rechnungsperiode</i> <i>Periodo contabile</i> <i>Reporting period (accounting period)</i></p>	<p>La <i>période comptable</i> correspond au laps de temps entre deux clôtures des comptes. Elle correspond généralement à une année entière (exercice) calquée sur l'année civile.</p>
<p><b>Placement</b> <i>(Geld)anlage</i> <i>Piazzamento</i> <i>Investment</i></p>	<p>Un <i>placement</i> est un ► actif auquel la collectivité publique consacre des liquidités, non pas dans le but d'exécuter une tâche publique, mais dans le but de réaliser une opération à caractère financier avec une perspective de rendement. La notion de placement diffère de celle d'► investissement, puisqu'un investissement est un actif devant être détenu par la collectivité publique pour lui permettre de fournir les prestations publiques exigées par le droit public. C'est pourquoi un placement doit être catégorisé dans le ► patrimoine financier, tandis qu'un investissement doit être catégorisé dans le ► patrimoine administratif.</p>
<p><b>Préfinancement</b> <i>Vorfinanzierung</i> <i>Prefinanziamento</i> <i>Prefinancing</i></p>	<p>Un <i>préfinancement</i> correspond à une constitution de réserves pour des projets qui n'ont pas encore été adoptés. Selon les recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, il s'agit d'une opération de politique budgétaire. Cette opération doit donc être présentée comme une ► charge extraordinaire dans le ► compte de résultats.</p>
<p><b>Produit brut (principe du)</b> <i>Bruttodarstellung</i> <i>Iscrizione al valore lordo (principio della)</i> <i>Gross presentation</i></p>	<p>Selon le <i>principe du produit brut</i>, les ► charges sont présentées séparément des ► revenus, les ► actifs séparément des ► passifs et les ► dépenses d'investissement séparément des ► recettes d'investissement, sans compensation réciproque, et pour leur montant intégral</p>
<p><b>Provision</b> <i>Rückstellung</i> <i>Accantonamento</i> <i>Provision</i></p>	<p>Une <i>provision</i> est un engagement juridique ou implicite probable, fondé sur un événement survenu dans le passé (avant la ► date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Contrairement aux ► engagements conditionnels, les provisions sont inscrites au ► passif du bilan.</p>

<p><b>Prudence (principe de)</b> <i>Vorsichtsprinzip</i> <i>Prudenza (principio della)</i> <i>Precautionary principle</i></p>	<p>Le <i>principe de prudence</i> vise à éviter tout risque de transférer sur les exercices futurs des incertitudes financières susceptibles de grever l'état des finances, du patrimoine et du résultat. Il prévoit donc que les ► comptes annuels soient établis sur la base d'une appréciation prudente de la réalité. Ainsi, tous les risques susceptibles d'influencer négativement la situation financière doivent être pris en considération. Concrètement, les ► actifs immobilisés seront, par exemple, plutôt évalués de manière conservatrice afin d'éviter toute risque de surévaluation.</p>
<p><b>Recette</b> <i>Einnahme</i> <i>Entrata</i> <i>Receipt</i></p>	<p>En droit financier, une <i>recette</i> est un apport de disponibilités provenant de l'► activité opérationnelle ou de l'► activité d'investissement. Elle est utilisable pour toute ► dépense, respectivement pour réaliser des ► placements. La majorité des recettes reposent sur une base légale. L'► activité de placement et l'► activité de financement peuvent apporter des disponibilités, mais il ne s'agit pas de recettes au sens du droit financier.</p>
<p><b>Recette affectée</b> <i>Zweckgebundene Einnahme</i> <i>Entrata vincolata</i> <i>Earmarked receipt</i></p>	<p>Une <i>recette affectée</i> est une ► recette qu'il est prévu, en vertu de dispositions légales, d'utiliser pour financer l'exécution d'une tâche publique précise. Les taxes de stationnement utilisés pour l'entretien des places de parc en sont un exemple</p>
<p><b>Recette courante</b> <i>Laufende Einnahme</i> <i>Entrata corrente</i> <i>Current receipt</i></p>	<p>Une <i>recette courante</i> est une entrée de fonds obtenue par la collectivité publique dans le cadre de son ► activité opérationnelle. Par opposition à la ► recette d'investissement, la recette courante n'est pas portée au ► compte des investissements. Elle repose généralement sur une base légale.</p>
<p><b>Recette d'investissement</b> <i>Investitionseinnahme</i> <i>Entrata per investimenti</i> <i>Capital receipt</i></p>	<p>Une <i>recette d'investissement</i> est une entrée de fonds en lien avec un ► investissement. Outre les ► contributions d'investissement, il peut s'agir d'une ► recette provenant du transfert d'immobilisations dans le ► patrimoine financier, d'un remboursement de contribution d'investissement, d'un remboursement de prêts du ► patrimoine administratif ou d'un transfert de ► participations du patrimoine administratif au patrimoine financier.</p>
<p><b>Réévaluation</b> <i>Wertberichtigung</i> <i>Rettifica di valore</i> <i>Impairment</i></p>	<p>Voir ► Correction de valeur</p>
<p><b>Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif</b> <i>Aufwertungsreserve</i> <i>Riserva di rivalutazione dei beni amministrativi</i> <i>Administrative assets revaluation reserve</i></p>	<p>La <i>réserve liée au retraitement (du patrimoine administratif)</i> fait partie du ► capital propre de la collectivité publique. Elle peut être créée au moment de l'introduction du MCH2, si cette introduction implique de corriger (en principe à la hausse) la valeur au ► bilan du ► patrimoine administratif. En alimentant cette réserve, on évite que le retraitement ait un impact sur le ► compte de résultats. Ultérieurement la réserve est peu à peu dissoute afin de compenser le surcroît d'► amortissements découlant du ► retraitement. On évite ainsi que le retraitement n'alourdisse les amortissements et détériore le solde du compte de résultats.</p>
<p><b>Réserve liée au retraitement du patrimoine financier</b> <i>Neubewertungsreserve</i> <i>Riserva di rivalutazione dei beni patrimoniali</i> <i>Non administrative assets revaluation reserve</i></p>	<p>La <i>réserve liée au retraitement du patrimoine financier</i> fait partie du ► capital propre de la collectivité publique. Elle est créée au moment de l'introduction du MCH2 si cette introduction implique de corriger (en principe à la hausse) la valeur au ► bilan du ► patrimoine financier. En alimentant cette réserve, on évite que le retraitement ait un impact sur le ► compte de résultats.</p>

<p><b>Résultat d'exploitation</b> <i>Ergebnis aus betrieblicher Tätigkeit</i> <i>Risultato operativo</i> <i>Operating result</i></p>	<p>Le <i>résultat d'exploitation</i> est la différence entre les charges d'exploitation et les revenus d'exploitation. Il apparaît au premier niveau du ► compte de résultats. Les charges et revenus d'exploitation englobent toutes les ► charges et ► revenus d'une collectivité publique sauf les charges et revenus financiers et les ► charges extraordinaires et les ► revenus extraordinaires.</p>
<p><b>Résultat extraordinaire</b> <i>Ausserordentliches Ergebnis</i> <i>Risultato straordinario</i> <i>Extraordinary result</i></p>	<p>Le <i>résultat extraordinaire</i> est la différence entre les ► charges extraordinaires et les ► revenus extraordinaires. Il apparaît au second niveau du ► compte de résultats.</p>
<p><b>Résultat financier</b> <i>Ergebnis aus Finanzierung</i> <i>Risultato finanziario</i> <i>Financial result</i></p>	<p>Le <i>résultat financier</i> est la différence entre les charges financières et les revenus financiers. Il apparaît au premier niveau du ► compte de résultats.</p>
<p><b>Résultat opérationnel</b> <i>Operatives Ergebnis</i> <i>Risultato operativo</i> <i>Ordinary result</i></p>	<p>Le <i>résultat opérationnel</i> est le résultat provenant de l'► activité opérationnelle et ordinaire de la collectivité publique. Il s'agit de la somme du ► résultat d'exploitation et du ► résultat financier. Il n'inclut pas le ► résultat extraordinaire, car ce dernier n'est pas lié à l'activité opérationnelle et ordinaire.</p>
<p><b>Retraitement</b> <i>Neubewertung</i> <i>Rivalutazione</i> <i>Restatement</i></p>	<p>Le <i>retraitement</i> est une opération consistant à réviser en profondeur la manière dont les éléments du ► bilan sont évalués. Selon les recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, les collectivités publiques ont l'obligation de retraiter leur ► patrimoine financier au moment du passage au MCH2. Par contre, le retraitement du ► patrimoine administratif est facultatif. Ce retraitement conduit généralement à une hausse sensible de la valeur des ► actifs et, par conséquent, donne lieu à la création d'une ► réserve liée au retraitement du patrimoine financier, respectivement du patrimoine administratif.</p>
<p><b>Revenu</b> <i>Ertrag</i> <i>Ricavo</i> <i>Revenue</i></p>	<p>Un <i>revenu</i> est un gain de substance obtenu par l'entité au cours d'un exercice. Un revenu se comptabilise dans la partie droite du ► compte de résultats (au crédit).</p>
<p><b>Revenu extraordinaire</b> <i>Ausserordentliche Ertrag</i> <i>Ricavo straordinario</i> <i>Extraordinary revenue</i></p>	<p>Un revenu ne peut être considéré comme un <i>revenu extraordinaire</i> que s'il ne pouvait en aucune manière être prévu, s'il échappe à toute influence ou contrôle, s'il ne relève pas de l'activité opérationnelle (fourniture des prestations) et si son montant est important. Par ailleurs, le recours à des instruments de politique budgétaire, comme les prélèvements sur des fonds, des réserves et des ► préfinancements doit obligatoirement être comptabilisé comme un revenu extraordinaire.</p>
<p><b>Sans incidence sur les liquidités</b> <i>Liquiditätsunwirksam</i> <i>Senza impatto sulla liquidità</i> <i>Without cash impact</i></p>	<p>Caractéristique d'une opération qui n'accroît ou ne réduit pas les liquidités et les ► placements à court terme. L'obtention d'un gain comptable ou les amortissements sont des opérations <i>sans incidence sur les liquidités</i>.</p>
<p><b>Solde du compte de résultats</b> <i>Saldo der Erfolgsrechnung</i> <i>Risultato di esercizio</i> <i>Financial performance (annual result, profit or loss)</i></p>	<p>Le <i>solde du compte de résultats</i> -ou résultat total du compte de résultats- est la différence entre l'ensemble des ► charges et des ► revenus d'une ► période comptable. Il s'agit de la somme du ► résultat opérationnel et du ► résultat extraordinaire.</p>

<p><b>Spécialité qualitative</b> <i>Qualitative Spezifikation</i> <i>Specificazione qualitativa</i> <i>Qualitative specification</i></p>	<p>Le principe budgétaire de la <i>spécialité qualitative</i> prescrit que le crédit accordé dans le cadre d'une rubrique budgétaire ne peut être utilisé que pour une ► dépense concernant la nature de cette rubrique et la subdivision administrative correspondante.</p>
<p><b>Spécialité quantitative</b> <i>Quantitative Spezifikation</i> <i>Specificazione quantitativa</i> <i>Quantitative specification</i></p>	<p>Le principe de la <i>spécialité quantitative</i> prescrit que le montant du crédit accordé ne peut pas, sans autres, être dépassé. L'autorisation de dépenser est donnée jusqu'à concurrence de ce montant, mais pas au-delà.</p>
<p><b>Spécialité temporelle</b> <i>Zeitliche Spezifikation</i> <i>Specificazione temporale</i> <i>Time specification</i></p>	<p>Le principe de la <i>spécialité temporelle</i> prescrit que le crédit accordé ne peut être utilisé qu'au cours de la période pour laquelle il est prévu. L'autorisation de dépenser est donc limitée dans le temps.</p>
<p><b>Statistique financière</b> <i>Finanzstatistik</i> <i>Statistica finanziaria</i> <i>Fiscal statistics</i></p>	<p>La <i>statistique financière</i> est une statistique synthétique qui présente sur une base comparable l'état des finances, du patrimoine et du résultat des collectivités publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques). Elle présente également la structure des ► charges et ► revenus, des ► dépenses et ► recettes, classés par domaines. Elle permet d'établir les indicateurs économiques globaux tels que la quote-part de l'Etat, la quotité du déficit ou d'excédent, la quote-part fiscale ou le taux d'endettement de l'Etat. Ces quotes-parts servent à décrire, à comparer et à évaluer la situation et l'évolution économique aussi bien dans le contexte suisse qu'international.</p>
<p><b>Subvention d'investissement</b></p>	<p>Voir ► contribution d'investissement.</p>
<p><b>Tableau des flux de trésorerie</b> <i>Geldflussrechnung</i> <i>Conto dei flussi di mezzi liquidi</i> <i>Cash flow statement</i></p>	<p>Le <i>tableau des flux de trésorerie</i> recense d'une part les encaissements ou les ► recettes d'une période déterminée (entrées de trésorerie) et d'autre part les décaissements ou les ► dépenses de la même période (sorties de trésorerie). Le tableau des flux de trésorerie est organisé en trois parties. La première partie présente le ► flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle. La deuxième partie présente le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement. Dans cette partie, on distingue explicitement le ► flux provenant de l'activité d'investissement d'une part et le ► flux provenant de l'activité de placement d'autre part. La troisième et dernière partie du tableau présente le ► flux de trésorerie provenant de l'activité de financement.</p>
<p><b>Tableau des garanties</b> <i>Gewährleistungsspiegel</i> <i>Dettaglio delle garanzie</i> <i>Statement of warranty obligations</i></p>	<p>Le <i>tableau des garanties</i> recense et détaille l'ensemble des ► engagements conditionnels auxquels la collectivité publique pourrait avoir à faire face. Il est présenté dans l'► annexe aux comptes.</p>
<p><b>Tableau des immobilisations</b> <i>Anlagespiegel</i> <i>Dettaglio delle immobilizzazioni</i> <i>Statement of fixed assets</i></p>	<p>Le <i>tableau des immobilisations</i> recense l'ensemble des ► actifs immobilisés devant être présentés dans le ► bilan. Il contient toutes les informations nécessaires à déterminer la valeur de ces actifs telle qu'elle doit apparaître dans les comptes. Il est présenté dans l'► annexe aux comptes.</p>
<p><b>Tableau des participations</b> <i>Beteiligungsspiegel</i> <i>Dettaglio delle partecipazioni</i> <i>Statement of participations</i></p>	<p>Le <i>tableau des participations</i> recense et détaille l'ensemble des ► participations que possède la collectivité. publique Il est présenté dans l'► annexe aux comptes.</p>

---

<b>Tableau des provisions</b>	Le <i>tableau des provisions</i> recense et détaille les variations de chacune des
<i>Rückstellungsspiegel</i>	► provisions constituées par la collectivité publique au cours de l'exercice
<i>Dettaglio degli accantonamenti</i>	considéré. Il est présenté dans l'► annexe aux comptes.
<i>Statement of provisions</i>	

---